ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aveugles et malvoyants

Question écrite n° 37089

Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur la prise en charge du coût d'achat d'un chien guide pour les déficients visuels. En effet, le chien guide constitue un moyen efficace d'intégration scolaire, sociale et professionnelle pour les personnes non-voyantes. Le coût d'achat, d'élevage, d'éducation, de soins vétérinaires et de nourriture est très élevé (plus de 15 000 euros). C'est pourquoi il lui demande les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

La mise à disposition d'un chien guide relève actuellement en France de l'initiative privée, généralement associative. Les écoles de chiens guides sont, en effet, des établissements privés, regroupés, pour la plupart, au sein de la Fédération française des associations de chiens guides d'aveugles, reconnue d'utilité publique, située 71, rue de Bagnolet, 75020 Paris. Cette fédération répond aux demandes, aux attentes et aux besoins des personnes non voyantes. Elle veille à la qualité de l'éducation des chiens, à la mise à disposition des animaux en conformité avec les exigences d'acclimatation mutuelle du couple « homme-animal » et applique un principe de gratuité pour les personnes aveugles, en dépit du prix de revient de cette mise à disposition (environ 12 000 euros). Il n'entre pas dans l'intention des pouvoirs publics de se substituer aux associations qui ont fait la preuve de leur dévouement, de leurs compétences et de leur efficacité. Toutefois, le projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, qui sera prochainement présenté à l'Assemblée nationale, prévoit, dans les dispositions relatives à la prestation de compensation, que celle-ci peut être affectée, dans des conditions fixées par décret, à des charges spécifiques ou exceptionnelles, relatives à l'acquisition de produits liés au handicap, ou aux aides animalières.

Données clés

Auteur : M. Patrick Roy
Circonscription : Nord (19e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 37089
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : personnes handicapées
Ministère attributaire : personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 avril 2004, page 2830
Réponse publiée le : 11 mai 2004, page 3506